Collège Le Vieux Colombier

Procès verbal du conseil d'administration du mardi 11 juin 2019

Présents :
Mme CRISCOLO : *principale*, M. THEVENON : *principal adjoint*, Mme SILVA : *adjointe gestionnaire*, M. RYO : *CPE*.

M. ALLEIN, Mme BODEREAU, M. CHAPILLON, Mme DOUCEAU, Mme FOURNIER, M. TOUET, *représentant l'équipe enseignante*.
Mme DAUTREMAUPUIS, *interprète en langue des signes.*

Mme BENOIT, Mme COURONNE, Mme HAUTREUX, M. LEJEUNE, Mme LHUILLERY, r*eprésentant les parents d'élèves.*

Lilou DAVID, Enzo CHAUME-SOREAU, *représentant les élèves.*

Étaient excusés : Mme HEUZE, M. EDOM, M. FRANCO

Le quorum étant atteint avec 17 personnes présentes, Mme Criscolo ouvre la séance à 17h40.

Mme Criscolo annonce une modification de l'ordre du jour concernant la proposition de répartition reportée au prochain C.A. Mme Criscolo annonce ainsi la tenue d'une commission permanente fixée au 20 juin et le C.A. fixé au 2 juillet. Mme Criscolo précise que ce report est dû à l'ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire. Elle ajoute que la direction attend les résultats des affectations des élèves de 6ème. Mme Criscolo indique que cette nouvelle 6ème est un point positif pour l'établissement car il est important de conserver des effectifs au-dessus de 400 élèves si l'on veut pouvoir être serein au sujet des postes au collège, notamment dans l'équipe de direction.

M. Allein demande combien d'élèves de 6ème sont prévus l'année prochaine. Mme Criscolo avance un chiffre entre 110 et 120 élèves.
Personne n'ajoute de questions.

I-

Mme Criscolo passe au premier point : le vote de l'approbation du procès-verbal du précédent C.A.

M. Lejeune précise que les représentants des parents n'ont pas reçu ce procès-verbal.

Mme Criscolo décide de reporter cette approbation au prochain C.A. du 2 juillet.

II-

Mme Criscolo passe au deuxième point : le vote pour le calendrier de fin d'année scolaire.

-Fin des cours provisoire : mardi 25 juin à 16h30.

-Préparation des salles pour les épreuves du DNB : mercredi 26 juin.

-Epreuves du DNB : jeudi 27 et vendredi 28 juin.

-Retour des élèves : lundi 1er et mardi 2 juillet.

Mme Criscolo précise que les 3ème ayant passé le DNB, leur présence les 1er et 2 juillet sera facultative mais que la présence des élèves des autres niveaux est obligatoire. Les cours seront dispensés sous forme d'ateliers dans la mesure où beaucoup d'enseignants seront absents car ils sont convoqués pour corriger le DNB.

A partir du mercredi 3 juillet jusqu'au vendredi 5 juillet, les personnels se réuniront en équipes pédagogiques pour la préparation de la nouvelle rentrée, en particulier la constitution des classes et un bilan de l'année scolaire en cours notamment autour du projet de semestrialisation.

M. Lejeune demande si une formation aux premiers secours a lieu dans le collège.

Mme Criscolo précise que M. Ryo, CPE, est formateur aux premiers secours et formateur de formateurs mais que le coût de la formation pour toute une cohorte ne peut pas être assumé par l'établissement.

M. Ryo intervient et ajoute que cette formation pose des difficultés importantes : la désorganisation des cours car la formation au PSC1 ne peut se faire que par groupes de 10 élèves seulement à la fois, ce qui désorganise fortement les cours pour en faire bénéficier toute une cohorte d'élèves.

M. Lejeune précise que le SAMU peut proposer cette formation et du matériel.

Mme Criscolo précise à son tour que le « gros matériel » peut être emprunté en coopération avec d'autres établissements, que la difficulté réside dans l'impossibilité de former toute une cohorte en raison du coût et des heures consacrées, et que la question est posée d'une dotation supplémentaire.

M. Ryo annonce une proposition faite en 4ème pour l'an prochain ce qui amènerait moins de désorganisation.

Mme Criscolo ajoute qu'une proposition de « formation aux gestes qui sauvent » peut être faite sur les heures d'ateliers et qu'une possibilité pourrait être de former quelques élèves avec Mme Lasbleiz, professeure d'EPS et également formatrice aux premiers secours.

Mme Couronne demande si cette formation aux premiers secours est obligatoire pour les élèves.

Mme Criscolo répond qu'elle est obligatoire mais ne peut être exécutée à cause du manque de formateurs et d’heures pour les rémunérer. En effet, 3 heures sont nécessaires pour former « aux gestes qui sauvent » mais 8 heures nécessaires pour le PSC1.

Mme Douceau intervient en précisant que la question de cette formation a déjà été évoquée et pose la question d'une participation financière des parents.

Mme Criscolo répond que cela n'est pas envisageable car l’école est gratuite pour les élèves et que le PSC1 fait partie intégrante des programmes à dispenser.

Mme Couronne demande si cette formation pouvait être éventuellement proposée aux élèves intéressés.

M. Allein indique qu'un formateur d'un autre établissement scolaire était venu quelques années auparavant former les professeurs.

M. Ryo dit que cela n'est plus possible maintenant.

Mme Criscolo indique que le fait d'avoir un formateur sur place (M. Ryo) est une opportunité d'autant que Mme Lasbleiz pouvait aussi former les élèves et regrette de n'avoir pu proposer cette formation.

M. Ryo dit qu'il encourage les enseignants à faire cette formation et veut s'assurer du soutien de tous : les parents et les professeurs.

Mme Douceau indique qu'elle veut bien mais ne voit pas comment cela est possible sans budget.

M. Ryo annonce qu'un budget existe au rectorat.

M. Thévenon précise qu'il s'est entretenu en avril avec M. Ryo et Mme Lasbleiz sur la question de cette formation.

Mme Criscolo ajoute que Mme Lasbleiz ne pourra pas assurer cette formation l'an prochain car elle a obtenu une mutation pour une autre académie.

M. Ryo dit que l'organisation de « formations aux gestes qui sauvent » est possible mais que la formation au PSC1 est trop longue.

Ce projet est en cours pour l'an prochain.

M. Ryo indique que le gros matériel nécessaire pour cette formation est déjà là car il a été récupéré d'un autre établissement et que les « consommables » nécessaires représentent un coût d'environ 500 à 600 euros pour plusieurs années.

Mme Criscolo propose de voter le calendrier de fin d'année :

17 votants :0 contre, 0 abstentions.

Approbation à l'unanimité.

III-

M. Thévenon fait le bilan des sanctions et punitions pour l'année 2018/ 2019 :

Punitions :

143 exclusions de cours (contre 141 l'an dernier)
270 retenues (contre 332 l'an dernier)

Sanctions :

2 avertissements
25 exclusions/ inclusions (contre 14 l'an dernier)
14 exclusions du collège (contre 15 l'an dernier)
0 conseil de discipline
0 exclusion définitive (contre 3 l'an dernier)

Aucune question n'est posée.

Mme Criscolo fait une information à propos des exclusions de cours en rappelant qu'elle peut découler d'une consigne donnée aux professeurs pour évincer un élève de cours car il peut être nécessaire de protéger la classe, l'élève lui-même ou le professeur. Quelques élèves ont ainsi été dans ce cas cette année. Mme Criscolo précise encore qu'une éviction de cours répétée peut aussi être l'occasion de repérer une situation compliquée et n'est pas forcément une punition.

IV-

Après avoir demandé si des questions étaient posées concernant le **contrat d'objectifs**, dont un exemplaire avait été adressé à chaque membre du conseil d'administration, Mme Criscolo demande l'autorisation de signer ce contrat :

17 votants :0 contre, 0 abstentions.
Approbation à l'unanimité.

V-

Mme Criscolo annonce une proposition de modification du règlement intérieur à la page 26. *cf document joint : modifications proposées du RI .*

L'objectif de cette modification est de recadrer en ce qui concerne les régimes en vue des problèmes d'organisation subis cette année scolaire.

Mme Criscolo précise que quand les élèves quittent le collège, ils sont sous la responsabilité des parents.

M. Ryo indique que le régime 2 posait problème car les personnels de la vie scolaire passaient beaucoup de temps à appeler les parents pour autoriser l'élève à rentrer plus tôt. Les mots donnés en amont pour autoriser la sortie plus tôt seront toujours valables mais les régimes seront respectés.

M. Ryo ajoute qu'en cas de garde alternée, il sera accepté qu'un élève ait des régimes différents.

L'enjeu étant de ne pas laisser sortir un élève qui n'est pas autorisé à sortir.

Mme Criscolo évoque également une modification de la page 27 du règlement intérieur par la suppression d'une phrase obsolète : « tout trimestre de demi-pension commencé est dû ».

Ces modifications sont soumises au vote :

17 votants :0 contre, 0 abstentions.
Approbation à l'unanimité.

M. Lejeune rappelle que les élèves ne devraient pas utiliser les téléphones portables pour prévenir les parents.

Mme Criscolo note que normalement avec les modifications du règlement intérieur les

élèves auront moins d'occasions d'appeler les parents et qu'il sera toujours possible de téléphoner depuis le bureau de la vie scolaire. Mme Criscolo pose la question de la légitimité du coût de 20 centimes demandé aux élèves pour appeler les parents car un forfait illimité est contracté par le collège. Elle rappelle que le portable ne peut être utilisé par les élèves que dans un usage pédagogique.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure afin de permettre à Madame Dautremaupuis, interprète en LSF, de prendre sa pause réglementaire.

VI-

Bilan financier :

Reprise de la séance par le bilan financier présenté par Mme Silva :

Logement de fonction : Vote pour le changement de locataire et la modification du loyer.
cf : voir document joint

17 votants :0 contre, 0 abstentions.
Approbation à l'unanimité.

Pour information :
Bilan du séjour à Londres : pas de changement du coût du séjour par rapport au budget prévisionnel donc pas de changement pour les parents.

Modification des tarifs soumise au vote :

Bilan du séjour à Hambourg : le coût final du séjour s'élève à 187,50 euros contre une prévision à 210 euros. Le dernier chèque ne sera pas encaissé, un nouveau chèque sera demandé aux parents.

Bilan du séjour à Weyhe : coût final moins élevé que la prévision.

17 votants :0 contre, 0 abstentions.
Approbation à l'unanimité.

VII-
Projets divers :
Vote pour la venue d'une conteuse le 18 juin pour les élèves de 6ème A, projet de lecture de contes proposé dans le cadre du cours de Français de Mme Hervé.

17 votants :0 contre, 0 abstentions.
Approbation à l'unanimité.

Pour information :
Présentation par Mme Fournier d'un projet de venue d'un intervenant dans le cadre du récit d'aventures pour les 6èmes. M. Chassagne a fait un voyage de 9 mois de France vers la Turquie à vélo. Il s'agit d'un voyage de découverte mais aussi humanitaire puisqu'il a dispensé des soins de chiropraxie. Il propose aux élèves de découvrir son voyage et également une activité d'écriture autour de l'aventure.
Ce projet sera soumis au vote au prochain CA du 2 juillet.

Présentation par Mme Bodereau d'un projet d'intervention par M. R. Cavaillès dans le cadre de *Superforma*.
Ce projet sera soumis au vote au prochain CA du 2 juillet.

Lilou David intervient pour demander quand aura lieu la prochaine réunion du conseil de vie collégienne. M. Thévenon répond qu'il espère pouvoir en positionner une avant la fin de l'année.

Mme Criscolo indique que les élèves de 3ème seront autorisés à se déguiser pour le dernier jour mais que la direction n'est pas favorable à l'organisation d'une « boum » en raison des problèmes de responsabilités qu'elle peut engendrer.
Mme Hautreux rappelle que quelques années auparavant, dans un autre établissement, les parents d'élèves avaient organisé une « boum » qui ne s'est pas bien déroulée à cause des débordements des élèves et de l'absence des parents qui devaient encadrer les élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Criscolo lève la séance à 19h.

La secrétaire de séance | La présidente du conseil d'administration

Mme Fournier | Sylvie Criscolo